

Communiqué de presse du 27 janvier 2023

Des soins spécifiques requièrent temps et financement

Les soins prodigués aux personnes atteintes d'Alzheimer requièrent du temps, un personnel formé en nombre suffisant et doivent pouvoir être facturés de manière adéquate. Suite à un récent reportage de l'émission *Kassensturz*, Alzheimer Suisse a décidé de prendre position pour rappeler quels sont les principes de base de la prise en charge spécifique des personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et comment ces prestations peuvent être financées.

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence ont besoin de soins et d'un accompagnement spécifiques. L'émission *Kassensturz* du 24 janvier 2023 a clairement montré quelles peuvent être les conséquences d'une prise en charge qui ne tient pas compte de ces besoins : le reportage illustre comment Monsieur Müller, atteint de démence, est placé contre la volonté de ses proches dans un établissement psychiatrique, sous sédation et en isolement. Pendant son séjour, son état de santé se détériore gravement.

Dans sa prise de position, Alzheimer Suisse fait référence aux problèmes mis en lumière par l'émission et attire l'attention sur les principes fondamentaux et les problèmes actuels de la prise en charge des personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

- Pour garantir des soins et un accompagnement adéquats, il faut avant tout du temps. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra répondre aux besoins spécifiques de ces patients.
- Il est essentiel de disposer d'un personnel qualifié et formé en nombre suffisant. Si l'on manque de personnel soignant et de médecins et si ces derniers ne disposent pas des connaissances nécessaires, il devient impossible de fournir des soins et un accompagnement spécifique.
- Les interventions non médicamenteuses doivent toujours être préférées aux thérapies médicamenteuses.

- Les changements de lieu ou les transferts sont très difficiles à vivre pour les personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. Il convient donc de privilégier des traitements ambulatoires sur leur lieu de séjour habituel.
- La politique doit créer les conditions cadres pour garantir les soins requis par les personnes malades et pour mettre en œuvre l'objectif 4 de la Stratégie nationale en matière de démence 2014-2019, soit « Le financement approprié et supportable des prestations adaptées pour les personnes atteintes de démence est garanti. », afin que les institutions telles que les services d'aide et de soins à domicile et les EMS puissent facturer de manière adéquate les soins et l'accompagnement fournis.

En Suisse, il existe de bons EMS avec des services spécialisés dans les démences et des personnes compétentes qui font de leur mieux pour accompagner les personnes concernées de manière appropriée, respectueuse et digne. L'exemple de Monsieur Müller est un cas extrême. Mais si la politique ne prend pas ses responsabilités, ce genre de cas pourraient se multiplier à l'avenir.

Informations complémentaires

- Prise de position « [Des soins spécifiques requièrent temps et financement](#) »
- Stratégie nationale en matière de démence 2014-2019, [objectif 4](#)

Pour de plus amples renseignements

Jacqueline Wettstein, directrice Communication et Recherche de fonds, tél. 058 058 80 41, jacqueline.wettstein@alz.ch

Alzheimer Suisse
Gurtengasse 3
3011 Berne
www.alz.ch

est une association d'utilité publique regroupant plus de 10 000 membres et quelque 130 000 donatrices et donateurs. L'organisation est représentée dans tous les cantons par des sections. Depuis plus de 30 ans, Alzheimer Suisse met son savoir-faire au service des personnes atteintes de démence, de leurs proches comme des professionnels et bénévoles actifs dans les soins et l'accompagnement.